

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014

Nombre de membre présents : 18 sur 23

Nombre de procurations : 3

Unanimité des votes : 21

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu ordinaire de séance aux fins de débattre des questions suivantes :

### 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS.

Considérant la nécessité d'avoir dans le tableau des effectifs un agent polyvalent susceptible de pallier aux absences, Monsieur Le Maire propose la modification suivante au tableau des effectifs :

- **La suppression** d'un emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet, à raison de 21h00 hebdomadaires.
- **La création** d'un emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 24h30 hebdomadaires (70% du temps de travail légal).

ET propose ainsi le tableau des effectifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

**TABLEAU DES EFFECTIFS JANVIER 2015 :**

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
<b>Filière administrative</b>		
Attaché territorial	Attaché Principal	1
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>Filière technique</b>		
Adjoint Technique Territorial	Agent de maîtrise territorial	2
	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	17
<b>A.T.S.E.M.</b>	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2
<b>Filière médico-sociale</b>		
Educateur territorial de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	1
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

### 2 – RENOUELEMENT D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

La délibération n°2014/62 du 11 septembre 2014 approuvait le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, à raison de 12 heures par semaine pour la période du 11 août 2014 au 31 décembre 2014, en qualité d'agent des services administratifs.

Considérant la nécessité de renouveler ce contrat pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et à une nouvelle organisation des services, Monsieur le Maire propose de renouveler l'emploi d'agent contractuel à raison de 28 heures par semaine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015 en qualité d'agent des services administratifs.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité.

### 3 - TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de l'école de musique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme suit :

MUSIQUE	Eperlecquois	Non Eperlecquois
½ H de solfège par semaine (Eveil musical)	35 € / an	44 € / an
½H de solfège et ½ H d'instrument par semaine	70 € / trimestre	88 € / trimestre
½ H de solfège et 1H d'instrument si deux instruments	115 € / trimestre	142 € / trimestre
½ H d'instrument par semaine en groupe : DJEMBE, TAMBOUR	35 € / trimestre	44 € / trimestre
½H d'instrument seul par semaine : GUITARE, TROMPETTE, BATTERIE, CLARINETTE, VIOLON, PIANO, FLUTE, SAXOPHONE	70 € / trimestre	88 € / trimestre
1H30 de chant par semaine	35 € / an	44 € / an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité et DIT que cette grille tarifaire sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 4 – TARIFS DES SERVICES PUBLICS.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs des services publics comme suit :

A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015 :

- *CANTINE SCOLAIRE :*

CANTINE SCOLAIRE	Elèves Eperlecquois	Non Eperlecquois
Maternelles	1,90 €	2,40 €
Primaires	2,10 €	2,80 €
Maîtres	2,80 €	X
Extérieur	4,20 €	X

- *BIBLIOTHEQUE :*

BIBLIOTHEQUE	Eperlecquois	Non Eperlecquois
Enfants	4 €	5 €
Adultes	6,50 €	8 €
Famille	11 €	13 €

Les tarifs des autres services restent inchangés, soit :

- *GARDERIE :*

- 0,90 € la ½ heure
- 9,00 € la semaine

- **CONCESSIONS CIMETIERES :**

- 30 ans : 45 € le m<sup>2</sup>
- 50 ans : 67 € le m<sup>2</sup>
- Columbarium : 30 ans : 550 €  
50 ans : 780 €

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité.

**5 - DECISION MODIFICATIVE : OPERATION D'ORDRE POUR TRAVAUX EN REGIE POUR FASCINAGE.**

Dans le cadre des travaux réalisés en régie par les services communaux pour le fascinage de berges rue de Loosthoucq et rue Verte, il convient de passer les écritures comptables d'opération d'ordre suivantes :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de crédit suivante :

- Section Fonctionnement : Recette – Article 722 Chapitre 042 : 21.006,44 €
- Section Investissement : Dépense – Article 2151 Chapitre 040 : 21.006,44 €

**6 - DECISION MODIFICATIVE : OPERATION D'ORDRE POUR TRAVAUX EN REGIE POUR POSE DE MENUISERIES.**

Dans le cadre des travaux réalisés en régie par les services communaux pour la pose de menuiseries à l'école du Ganspette, il convient de passer les écritures comptables d'opération d'ordre suivantes :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de crédit suivante :

- Section Fonctionnement : Recette – Article 722 Chapitre 042 : 2.692,54 €
- Section Investissement : Dépense – Article 21312 Chapitre 040 : 2.692,54 €

**7 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

La délibération n°2014/17 présentait la composition des commissions municipales.

Suite au remplacement de M. Hugues PANEC par M. Francis BLOT en tant que conseiller municipal, et consécutivement au souhait de M. BLOT de n'être membre uniquement que de la commission des fêtes,

Monsieur le Maire propose la composition des commissions comme suit :

**COMMISSION DES TRAVAUX, DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS**

Guy ANNE – Anthony BARBIER – Barbara BODART – David COCQUEMPOT – Béatrice DEWEILDE – Régis DOUROLENS – Hugues LAVOGIEZ – Amélie MAHIEU - Valérie PETIT – Damien PICQUENDAR - Jean-Claude REVEL – Marc REZENTHEL – Monique VALENTIN.

**COMMISSION DES FINANCES**

Guy ANNE – Barbara BODART – David COCQUEMPOT – Béatrice DEWEILDE – Régis DOUROLENS – Nathalie MAEGHT – Amélie MAHIEU - Valérie PETIT – Damien PICQUENDAR - Jean-Claude REVEL – Didier VANDAELE - Monique VALENTIN.

**COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES RELATIONS AVEC LA POPULATION ET DU COMMERCE**

Guy ANNE – Anthony BARBIER - Barbara BODART – Sandrine DEMAUDE - Béatrice DEWEILDE – Régis DOUROLENS – Nathalie MAEGHT – Valérie PETIT – Damien PICQUENDAR.

**COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE, DES FÊTES, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Guy ANNE – Anthony BARBIER – Francis BLOT - Barbara BODART – Sandrine DEMAUDE - Béatrice DEWEILDE – Régis DOUROLENS – Anne GOMBERT – Sandrine LORIO - Valérie PETIT.

## **COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES**

Guy ANNE – Barbara BODART – Marjory DELAVAL - Béatrice DEWEILDE – Régis DOURLENS – Anne GOMBERT – Sophie GRAVE - Nathalie MAEGHT – Amélie MAHIEU – Valérie PETIT – Antoine TUSO.

## **COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

Guy ANNE – Barbara BODART – Marjory DELAVAL - Béatrice DEWEILDE – Régis DOURLENS – Sophie GRAVE - Sandrine LORIO – Amélie MAHIEU - Valérie PETIT – Didier VANDAELE.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité.

### **8 - CONVENTION AVEC LA CASO POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE ROUTE DE MOULLE.**

La CASO engage des travaux visant à renouveler la canalisation d'eau potable sur la route de Moulle à Eperlecques, dans le cadre des travaux d'assainissement.

Afin d'améliorer la défense incendie de ce secteur, la commune souhaite que le dimensionnement de la canalisation d'eau potable soit augmenté ainsi qu'un poteau incendie soit installé.

A ce jour, la canalisation est en diamètre 80 mm ; le diamètre de la nouvelle canalisation sera porté à 125 mm. A cet effet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de la convention qui engage la commune comme suit :

« La commune s'engage à prendre à sa charge le surcoût lié au surdimensionnement de la canalisation d'eau potable, la mise en place d'un poteau incendie et le coût de celui-ci. Le montant de ce surcoût est estimé à 13.250 € ».

D'autre part, dans le cadre de ces travaux, la commune a souhaité entreprendre des travaux complémentaires d'assainissement pluvial et a souhaité inclure le coût lié à ces travaux dans le cadre de la convention établie avec la CASO.

Le Conseil Municipal APPROUVE la signature de cette convention à 18 voix POUR et 3 voix CONTRE.

### **9 – ADHESION AU CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE.**

Monsieur le Maire de la Commune d'Eperlecques rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer s'est inscrit dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et de l'éclairage initiée par la Région Nord – Pas-de-Calais, l'ADEME et le Pays de Saint-Omer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune au service de Conseil en Energie Partagé mis en place sur le territoire communautaire. Le service de conseil en énergie partagé sera implanté au sein de la C.A.S.O. sous l'autorité de la FDE 62 qui est la structure porteuse pour le territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 18 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- d'adhérer au service de conseil en énergie partagé pour une durée de 3 ans à compter de la mise en œuvre du poste,

- de faciliter l'accès à toutes les données nécessaires au bon exercice de la mission CEP,

- d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat "*service de conseil en énergie partagé*" avec la FDE 62 et la C.A.S.O. pour la mise en œuvre du CEP sur la commune,

- de désigner un élu référent et un technicien référent qui seront les interlocuteurs privilégiés du CEP.

Ils auront comme fonction de mobiliser les moyens nécessaires à la bonne réalisation des missions du CEP.

### **10 - PROPOSITION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE PAR LA FDE.**

Vu que la loi n°2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, prévoit la disparition progressive des tarifs réglementés d'électricité selon le calendrier suivant :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sites dont la puissance électrique souscrite dépasse 36kVA (tarifs jaunes et verts),

Vu la délibération de la FDE62 en date du 08/09/2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'EPERLECQUES d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, la FDE62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 08/09/2014 et décide d'adhérer au groupement. La participation financière de la commune d'Eperlecques est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

#### **11 - VOISINS VIGILANTS – OPERATION CITOYENNETE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une opération « VOISINS VIGILANTS » va se mettre en place afin d'améliorer la sécurité des habitants de la commune. Ce dispositif a été créé par la Gendarmerie Nationale et a pour objectif la participation citoyenne visant à limiter la délinquance, le vol, ... notamment dans les endroits les plus sensibles.

Cette démarche nécessite de proposer des référents habitant sur le territoire communal et qui seront en relation directe avec les Elus et la Gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'opération « VOISINS VIGILANTS ».

#### **12 - BOURSE D'ANTIQUITE MILITAIRE – LOCATION DE LA SALLE.**

L'association « In Memoris », dont le siège se situe à Cappelbrouck, organise dans la commune sa « Quatrième Bourse d'Antiquité Militaire » le 18 janvier 2015. Dans ce cadre, l'association a besoin de la salle de sports pour l'exposition.

Monsieur le Maire rappelle que le but de cette manifestation est de récolter des fonds pour de l'investissement dans du matériel ou équipements divers.

L'association In Memoris souhaite obtenir le prêt gracieux de la salle de sports, alors qu'une délibération prévoit que le coût de location aux associations extérieures soit fixé à 330 €.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer le tarif de location pour les associations extérieures, soit 330 €, pour l'organisation de cette manifestation.

#### **13 - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE PAR L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2014, une subvention d'un montant de 7.000 € a été attribuée à l'association du personnel communal d'Eperlecques.

Lors de la dernière assemblée générale, le Président de l'association a présenté le bilan financier pour l'année 2014 et a sollicité Monsieur le Maire pour obtenir une subvention complémentaire. En effet, le nombre d'agents de la commune ayant considérablement augmenté ces dernières années, pour un total de 47 membres actifs et retraités, une subvention complémentaire de cinq cents euros (500 €) est demandée afin que l'association puisse offrir les mêmes prestations que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCORDE à l'unanimité le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 500 € à l'association du personnel communal.

#### 14 - CLSH DE FEVRIER ET D'AVRIL 2015 : TARIFS ET NOMBRE D'ANIMATEURS.

Le Conseil Municipal est informé du fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement lors des prochaines vacances scolaires des mois de février et avril 2015. Le C.L.S.H. ne fonctionnera que l'après-midi de 14h00 à 18h00.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de fixer le nombre d'animateurs ainsi que les tarifs d'inscription. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- De fixer à 6 le nombre d'animateurs pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement des vacances de février et avril 2015.
- De reconduire l'initiative du groupe Ados 14-17 ans.
- D'appliquer les tableaux tarifaires suivants pour les vacances de février :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIF PAR SEMAINE POUR LES EPERLECQUOIS Aide forfaitaire déduite	TARIF PAR SEMAINE POUR LES NON EPERLECQUOIS Aide forfaitaire déduite
De 0 à 442 €	7,50 €	12,50 €
De 443 à 617 €	9,00 €	14,00 €
Supérieur à 617 €	19,00 €	24,00 €

- D'appliquer les tableaux tarifaires suivants pour les vacances d'avril (semaines de 4 jours) :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIF PAR SEMAINE POUR LES EPERLECQUOIS Aide forfaitaire déduite	TARIF PAR SEMAINE POUR LES NON EPERLECQUOIS Aide forfaitaire déduite
De 0 à 442 €	6,00 €	10,00 €
De 443 à 617 €	7,20 €	11,20 €
Supérieur à 617 €	15,20 €	19,20 €

#### 15 - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE PAR LE CCAS.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2014, une subvention d'un montant de 7.000 € a été attribuée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En raison d'une part de la baisse des recettes et d'autre part de l'augmentation des dépenses suite à la décision de modifier le principe de distribution des colis de Noël aux aînés (1 colis par personne et non plus un colis par couple), Monsieur le Président du CCAS sollicite une subvention complémentaire de quatre mille euros (4.000 €) pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCORDE à l'unanimité le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 4.000 € au C.C.A.S.

#### 16 - DEFINITION DES PLAGES HORAIRES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Dans le cadre des travaux d'entretien et de rénovation de l'éclairage public de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir les plages horaires de fonctionnement. Il propose ainsi que l'éclairage public ne fonctionne pas de 23h00 à 4h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de programmer l'éclairage public communal de telle sorte qu'il ne fonctionne pas de 23h00 à 4h00.

## **17 - PROJET D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS RUE DE BLEUE MAISON (RD207) ET RUE DU MONT (RD221).**

Un avant-projet pour travaux et trottoirs et borduration sur les RD 207 et 221 a été réalisé par la société VERDI INGENIERIE ; il convient de phaser la programmation des travaux.

Ces travaux consistent en l'aménagement de deux secteurs de la commune :

- La rue de Bleue Maison sur environ 700ml – Coût estimatif : 501.750 € HT
- La rue du Mont sur environ 2.100 ml – Coût estimatif : 1.217.230 € HT.

Afin de déposer un dossier de subvention pour Maintenance en Milieu Urbain auprès du Département, Monsieur le Maire souhaite que l'assemblée délibérante définisse une première tranche de travaux, sachant qu'il est nécessaire financièrement de phaser ces travaux sur 3 ou 4 ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de définir comme première tranche de travaux la RD 221, du croisement de la rue du Mont avec les rues de l'Est Mont et de Rabbastraëte (environ 750 ml) et DIT que la société VERDI INGENIERIE est chargée de déposer le dossier de demande de subvention Maintenance en Milieu Urbain auprès du Département.

## **18 - TRAVAUX DE VOIRIE : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE.**

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux de voirie, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la société VRDAO, la commune projette la création de parkings aux abords du terrain de football.

Trois projets d'aménagement de parkings ont été réalisés par VRDAO.

Il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix d'aménagement et d'autoriser ensuite Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal OPTÉ pour l'aménagement d'un parking de 44 places avec stationnement en bataille et cheminement piétonnier, le coût estimatif des travaux étant de 82.100 € HT.

Le Conseil Municipal AUTORISE la société VRDAO à déposer un dossier de demande de subvention en son nom pour ces travaux qui seront réalisés en 2015.

## **19 - PROJET DE CREATION D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la pré-étude réalisée en collaboration avec la C.A.F. et l'association GALILEE en vue de la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles qui regrouperait les communes d'Eperlecques, de Nordausques, de Mentque-Nortbécourt, de Nort-Leulinghem, de Bayenghem-les-Eperlecques, de Zouafques et de Tournehem-sur-la-Hem.

Ce territoire regroupe 98 assistantes maternelles, ce qui nécessiterait la création d'un poste d'animatrice à temps plein, réparti sur les deux communes pôles, à savoir Eperlecques et Nordausques.

Monsieur le Maire présente le projet d'organisation et de financement du projet et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place d'un tel projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'adhérer à ce projet, d'en être la commune gestionnaire et VALIDE le plan de financement proposé.

## **20 – DIVERS**

- M. TUSO propose que le CCAS vienne en aide aux personnes âgées ne pouvant plus entretenir leurs jardins et espaces verts.

- Mme MAHIEU fait remarquer que le curage des fossés de la route d'Audruicq (RD219) n'a pas été réalisé par le Conseil Général comme initialement prévu.
- M. VANDAELE interroge M. le Maire sur le projet de maison médicale ; M. le Maire précise que le projet est toujours en cours et que la réflexion avance avec les différents partenaires et professionnels de santé.

*Séance levée à 20h00.*